



APPEL A CANDIDATURE

POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE

Le Collège communal de Pont-à-Celles annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le présent avis qui est lancé le mercredi 20 février 2019 fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- une répartition géographique équilibrée ;
- une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- une répartition équilibrée hommes- femmes.

L'acte de candidature contient :

1° les noms, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat. (Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune).

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci.

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures doivent être adressés au Collège Communal, Place communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles, au plus tard le 22 mars 2019 :

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique (tanguy.moubax@pontacelles.be) ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à Monsieur Tanguy MOUBAX, Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Monsieur Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Monsieur Pascal TAVIER